



COMMUNE DE BOLBEC

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera soumis au vote par le Conseil Municipal le 11 février 2026.

Il pourra être consulté sur simple demande au service Finances de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la Ville.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 10 décembre 2025. Il a été établi avec la volonté :

- De financer les projets d'investissement en cours ;
- De continuer à améliorer l'attractivité de la Ville et le cadre de vie des Bolbécais ;
- De rénover notre patrimoine bâti pour réduire les coûts de fonctionnement ;
- De contenir et maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune : les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts de la fiscalité directe locale, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 s'établissent à 16 941 550,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les dépenses en énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de personnel sont estimées à 9 089 348,00 euros sur un montant total **des dépenses réelles de fonctionnement 2026 de 15 781 838,00 euros.**

Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement auquel on additionne le résultat 2025 de la même section constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

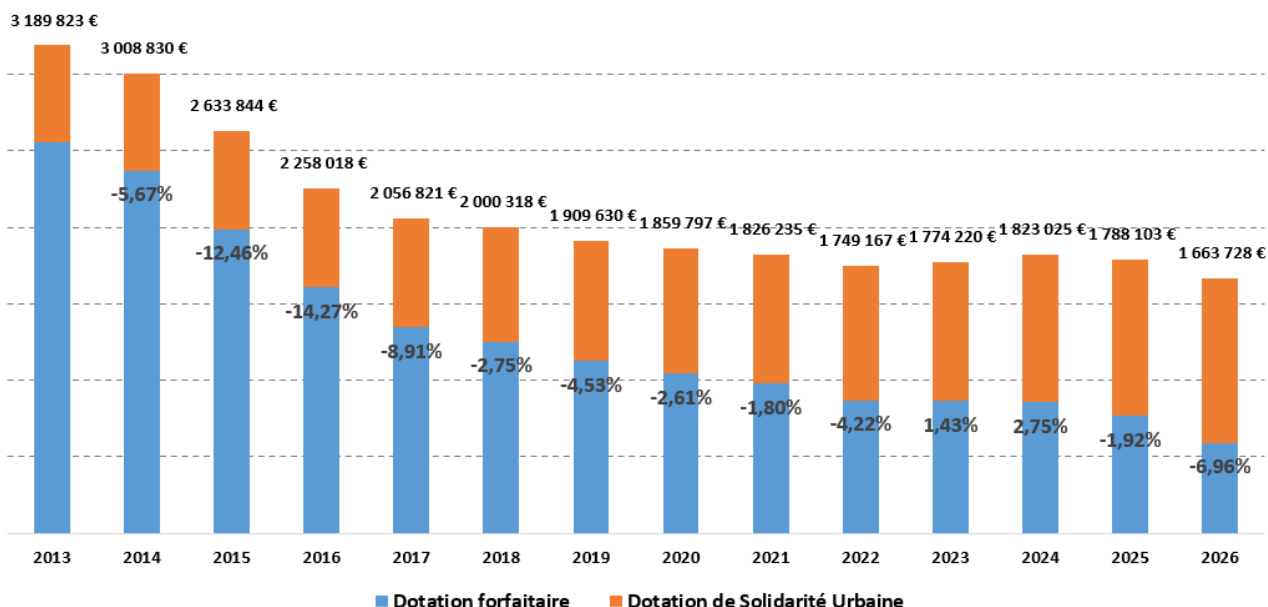
Au budget 2026, l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement s'élève à 3 071 269,61 euros.

Les recettes de fonctionnement des villes restent fragiles. Elles diminuent à la suite de la mise en place des mesures d'économies prévues par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances 2026 au travers laquelle les collectivités territoriales sont mises à contribution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts de la fiscalité directe locale : Taxe d'habitation et Taxes foncières (Montant perçu en 2025 : 5 182 189 euros - Montant prévisionnel en 2026 : 5 314 263 euros) ;
- Les dotations versées par l'État ;

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement



- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :
 - 2021 : 482 636,96 euros
 - 2022 : 589 819,59 euros
 - 2023 : 556 410,04 euros
 - 2024 : 584 269,98 euros
 - 2025 : 555 465,90 euros
 - 2026 : 625 612,00 euros (Prévision)

b) Les dépenses de la section par chapitre :

CHAPITRES	CA 2023	CA 2024	BP 2025	INSCRIPTIONS GLOBALES 2025	CA 2025 PROVISoire	BP 2026 ESTIMATION
011 Charges à caractère général	4 348 916 €	3 795 296 €	4 092 513 €	4 242 639 €	3 962 278 €	3 923 373 €
012 Charges de personnel	9 050 075 €	9 123 074 €	9 191 975 €	9 234 193 €	8 985 140 €	9 089 348 €
014 Atténuations de produits	25 251 €	27 253 €	53 888 €	54 164 €	54 164 €	45 397 €
65 Autres charges de gestion courante	2 110 204 €	2 436 564 €	2 556 810 €	2 560 950 €	2 499 580 €	2 574 888 €
66 Charges financières	178 533 €	164 492 €	145 865 €	154 615 €	149 390 €	143 832 €
67 Charges exceptionnelles	305 €	1 998 €	5 000 €	75 000 €	60 342 €	5 000 €
Total dépenses réelles	15 713 284 €	15 548 677 €	16 046 051 €	16 321 561 €	15 710 894 €	15 781 838 €

Globalement, la prévision 2025 des dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une diminution de 1,65 % par rapport au budget primitif 2025. Ce ratio s'établit à +0,45 % lorsqu'on compare les prévisions de cette année avec le réalisé 2025.

L'estimation des crédits des charges à caractère général est en diminution de 169 140 € par rapport au budget primitif de l'année dernière, et de -38 905 € par rapport au réalisé 2025. Les inscriptions tiennent compte de l'inflation pour certains postes (contrats de maintenance, etc.), d'une augmentation des cotisations en assurance, des prévisions à la baisse des dépenses en énergie considérant les investissements réalisés dans certains bâtiments communaux notamment en matière d'éclairage.

Le poste des charges de personnel a été consommé à 97,30% en 2025 marquant ainsi la volonté de maîtriser la masse salariale. Les crédits prévisionnels 2026 tiennent compte de l'évolution du taux de la CNRACL (+3 pts) pour la deuxième année consécutive.

Les autres charges de gestion courante intègrent une augmentation de la subvention au CCAS passant de 1 116 670 € au budget primitif 2025 à 1 148 000 € pour 2026, afin de tenir compte de l'équilibre de ses budgets annexes du Chantier d'Insertion, de la Résidence Autonomie Le Val Fleuri et du Centre Municipal de Santé.

c) Les recettes de la section par chapitre :

CHAPITRES	CA 2023	CA 2024	BP 2025	INSCRIPTIONS GLOBALES 2025 prévisionnelles	CA 2025 prévisionnel	BP 2026
013 Atténuations de charges	69 105 €	39 643 €	45 000 €	45 000 €	42 289 €	45 000 €
70 Produits des services	556 410 €	584 270 €	602 817 €	637 397 €	555 466 €	625 612 €
73 Impôts et taxes (dont Attribution de compensation de CSA)	7 001 889 €	6 999 774 €	6 999 295 €	7 002 210 €	7 002 110 €	6 999 295 €
731 Fiscalité locale	5 493 288 €	5 425 338 €	5 413 883 €	5 454 410 €	5 661 228 €	5 540 263 €
74 Dotations et participations	4 786 474 €	4 065 990 €	3 961 554 €	4 071 204 €	4 251 806 €	3 657 650 €
75 Autres produits de gestion courante	235 891 €	118 426 €	69 880 €	72 580 €	121 280 €	70 130 €
76 Produits financiers	3 971 €	4 181 €	4 180 €	4 180 €	3 602 €	3 600 €
77 Produits exceptionnels	92 543 €	191 277 €	0 €	15 461 €	17 388 €	0 €
Total recettes réelles	18 239 571 €	17 428 899 €	17 096 609 €	17 302 442 €	17 655 169 €	16 941 550 €

La dotation forfaitaire 2026 est en diminution par rapport à 2025, inscrite à hauteur de 590 012 € contre 766 142 € perçue l'année dernière (-22,99 %).

Le montant prévisionnel de la dotation de solidarité urbaine est en augmentation de 51 755 € par rapport à l'an passé pour une estimation 2026 à 1 073 716 €.

Les inscriptions budgétaires tiennent compte du réalisé 2025 des tendances actuelles, ainsi que des orientations nationales prévues dans la Loi de Finances 2026, pour exemples :

- Diminution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle ;
- Abattement de 19,3 % de la compensation d'exonération de 50 % des bases du foncier bâti sur les locaux industriels.

i. La fiscalité directe locale :

Les taux 2026 de la fiscalité directe locale seront proposés à l'identique de ceux appliqués l'année dernière.

	2024		2025		Hypothèse 2026	
	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux
Taxe d'habitation	1 026 911	15,50 %	547 116	15,50 %	551 493	15,50 %
Taxe Foncière Bâtie	12 095 509	57,65 %	12 436 651	57,65 %	12 570 085	57,65 %
Taxe Foncière Non Bâtie	98 686	52,79 %	90 727	52,79 %	90 727	52,79 %
Produit fiscal avant correction (Après lissage TFB)	7 195 038 €		7 308 335 €		7 380 030 €	
Correction sur la TFB	-2 035 327 €		-2 126 146 €		-2 065 767 €	
Produit fiscal après correction	5 159 711 €		5 182 189 €		5 314 263 €	
					+ 132 074 €	

ii. Les dotations de l'État :

DOTATIONS	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Variation 2025/2026
Dotation forfaitaire	863 376 €	855 255 €	766 142 €	590 012 €	-176 130 €
DSU	910 844 €	967 770 €	1 021 961 €	1 073 716 €	+51 755 €
FCTVA	14 110 €	28 138 €	22 937 €	0 €	-22 937 €
DCRTP	85 500 €	79 329 €	0 €	0 €	0 €
FDPTP	107 112 €	104 990 €	93 872 €	55 143 €	-38 729 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	1 536 629 €	1 616 785 €	1 829 345 €	1 485 658 €	-343 687 €
TOTAL	3 517 571 €	3 652 267 €	3 734 257 €	3 204 529 €	-529 728 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les dépenses de la section par chapitre :

CHAPITRES	MONTANTS
Dotations, fonds divers et réserves	7 000,00
Emprunts et dettes assimilés	1 159 712,00
Immobilisations incorporelles	15 140,00
Subventions d'équipement versées	15 000,00
Immobilisations corporelles	1 657 794,00
Immobilisations en cours	277 770,00
Opérations d'équipement - PPI	2 129 812,90
Opérations pour compte de tiers	200 000,00
Dépôts et cautionnements reçus et autres immo. Fin.	1 550,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE	5 463 778,90 €
Déficit d'investissement 2025 reporté	1 063 443,93
Reports de crédits 2025	618 233,18
Amortissements des subventions et travaux en régie	23 740,00
Opérations patrimoniales	850 000,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	8 019 196,01 €

c) Les recettes de la section par chapitre :

CHAPITRES	MONTANTS
Dotations, fonds divers et réserves (dont taxe d'aménagement)	355 000,00
Subventions d'investissement (dont amendes de police)	846 147,00
Emprunts et dettes assimilés	989 812,29
Opérations pour compte de tiers	200 000,00
Dépôts et cautionnements reçus et autres immo. Fin.	1 550,00
TOTAL RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE	2 392 509,29 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	671 760,53
Reports de crédits 2025	1 009 916,58
Virement de la section de fonctionnement	2 494 009,61
Amortissements et provisions	601 000,00
Opérations patrimoniales	850 000,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 019 196,01 €

d) Les principaux projets pluriannuels de l'année 2026 sont les suivants :

• Restructuration de l'école primaire Claude Chapelle :	820 000,00 €
• Friche de la fonderie du Val Ricard :	400 000,00 €
• Modernisation de l'éclairage public :	273 481,90 €
• Travaux de toiture :	225 368,67 €
• Modernisation de l'éclairage dans les équipements communaux :	196 632,88 €
• Réhabilitation du centre de loisirs :	78 041,60 €
• Aménagement des espaces publics de la Mairie :	50 000,00 €
• Chapelle Sainte-Anne – Travaux de préservation :	33 566,40 €
• Temple - Travaux de préservation :	20 000,00 €
• Réhabilitation de l'église :	20 000,00 €
• Construction d'une piste BMX :	12 721,45 €

e) Les autres dépenses d'investissement :

• Achat d'une balayeuse :	200 000,00 €
• Installations de chauffage –Marché IDEX :	186 770,00 €
• Renouvellement du parc automobile :	123 000,00 €
• Travaux de réfection des trottoirs :	100 000,00 €
• Démolition ex Lyonnaise :	91 000,00 €
• Reprise pieds de charpente –Salle ANQUETIL :	90 000,00 €

• Acquisition –50 & 52 rue Pierre FAUQUET LEMAITRE :	87 800,00 €
• Travaux divers de voirie :	80 000,00 €
• Travaux –Bâtiment « Maison de la Famille et de l'Enfance » :	79 000,00 €
• Réfection des statues – Parvis de l'Hôtel de Ville :	62 000,00 €
• Acquisition foncière LACHEVRE :	50 770,00 €
• Mise en lumière de la mairie :	50 000,00 €
• Vidéoprotection 2026 :	50 000,00 €
• Démolition –11 rue Georges CLÉMENTEAU :	45 000,00 €
• Remplacement de 9 poteaux d'incendie :	35 000,00 €
• Réfection –Mur mitoyen –Secours populaire :	35 000,00 €
• Acquisition îlot d'Harcourt :	32 800,00 €
• Remplacement vitrages vandalisés –Hôtel de Ville :	30 000,00 €
• Remplacement système GSM –Alarmes intrusions :	25 000,00 €
• Mise aux normes système incendie –Château Val-aux-grès :	22 000,00 €
• Réfection du sol des parties communes –Esplanade :	22 000,00 €
• Travaux de signalisation –Enveloppe annuelle :	20 000,00 €
• Remplacement système intrusion –Hôtel de Ville :	18 000,00 €
• Travaux sur l'éclairage public –Enveloppe annuelle :	15 000,00 €
• Dispositif ORFO :	15 000,00 €
• Travaux de voirie, mise aux normes des bâtiments, toiture, etc.	
• Mobiliers dans les écoles, équipements à la cuisine centrale, outillages, matériels informatiques, etc.	

f) Les subventions d'investissement notifiées :

<u>Subvention pour la restructuration de l'école Claude CHAPELLE :</u>	
• Une subvention du Département à hauteur de :	200 194,00 €
• Un fonds de concours de Caux Seine Agglo :	200 194,00 €
• Une dotation de soutien à l'investissement de l'État :	66 731,00 €
<u>Subventions pour la modernisation des éclairages dans les bâtiments communaux :</u>	
• Une subvention du Département de la Seine-Maritime :	39 899,00 €
• Un fonds de concours de Caux Seine Agglo :	46 549,00 €
<u>Subvention pour la réfection de la toiture de la salle Paul MARTIN :</u>	
• Une subvention du Département :	35 577,00 €
• Un fonds de concours de Caux Seine Agglo :	41 507,00 €
<u>Subvention pour l'opération « Friche du Val Ricard » :</u>	
• Pour les travaux : Caux Seine Agglo à hauteur de :	118 750,00 €
• Pour les études : Caux Seine Agglo à hauteur de :	25 000,00 €
• Subvention - Département de la Seine-Maritime – Vidéoprotection :	16 246,00 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Récapitulation

Recettes et dépenses de fonctionnement :	18 876 847,61 €
Recettes et dépenses d'investissement :	8 019 196,01 €
Réparties comme suit :	
– Dépenses : Crédits reportés N-1 :	618 233,18 €
Nouveaux crédits :	26 277 810,44 €
TOTAL :	26 896 043,62 €

– Recettes : Crédits reportés N-1 :	1 009 916,58 €
Nouveaux crédits :	25 886 127,04 €
TOTAL :	26 896 043,62 €

b) État de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, la dette de la Commune de Bolbec en cours de remboursement est composée de 20 lignes d'emprunt contractés uniquement auprès d'établissements de crédits.

Cet encours qui s'élève à **7 096 819 euros** est décomposé ainsi :

- Dette par prêteur :

Prêteur	Capital Restant Dû	Répartition en %
CAISSE D'EPARGNE	2 501 363,47 €	35,25 %
SFIL LBP	1 527 341,41 €	21,52 %
LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00 €	14,09 %
SFIL CAFFIL	862 589,93 €	12,15 %
CREDIT MUTUEL	387 651,85 €	5,46 %
CREDIT AGRICOLE	345 000,00 €	4,86 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	325 000,00 €	4,58 %
CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE	144 411,88 €	2,03 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 459,97 €	0,06 %
ENSEMBLE DES PRETEURS	7 096 818,51 €	100,00%

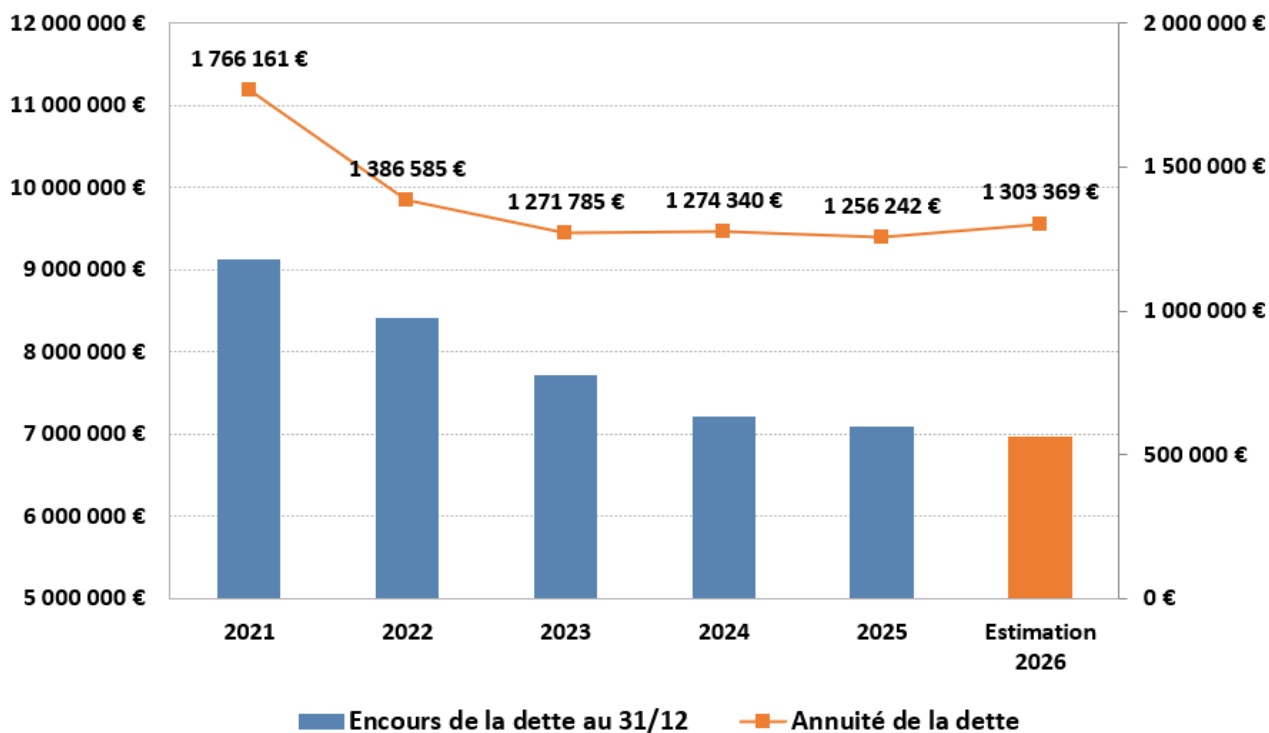
- Dette par type de risque :

Type	Capital Restant Dû	Répartition en %
Fixe	5 869 191,24 €	82,70%
Variable	641 000,00 €	9,03%
Livret A	586 627,27 €	8,27%
ENSEMBLE DES RISQUES	7 096 818,51 €	100,00%

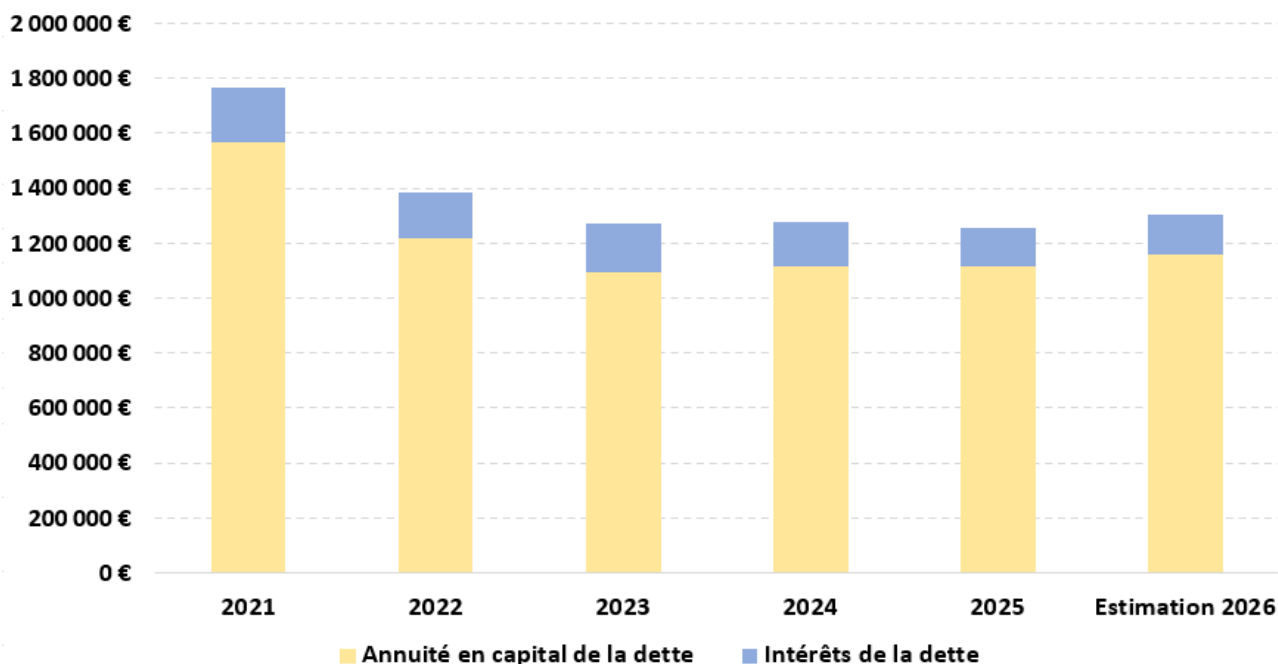
Depuis 2009, la charte de bonne conduite vise à classer les emprunts des collectivités selon leur risque financier en tenant compte de l'indice (de 1 à 5 – les indices de la zone euro sont considérés de risque minimum – risque 1) et de la structure des prêts (de A à E – plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué).

Au 1^{er} janvier 2026, la totalité des emprunts de la Commune de Bolbec se situe selon la charte Geissler en 1A ce qui signifie qu'ils représentent un risque faible et limité pour les finances de la Ville.

Ci-après, l'évolution de l'annuité de la dette correspondant au remboursement annuel du capital et des intérêts, ainsi que l'encours de la dette en supposant un emprunt réalisé en 2026 à hauteur de 989 812,29 € en commençant à le rembourser en 2027 :

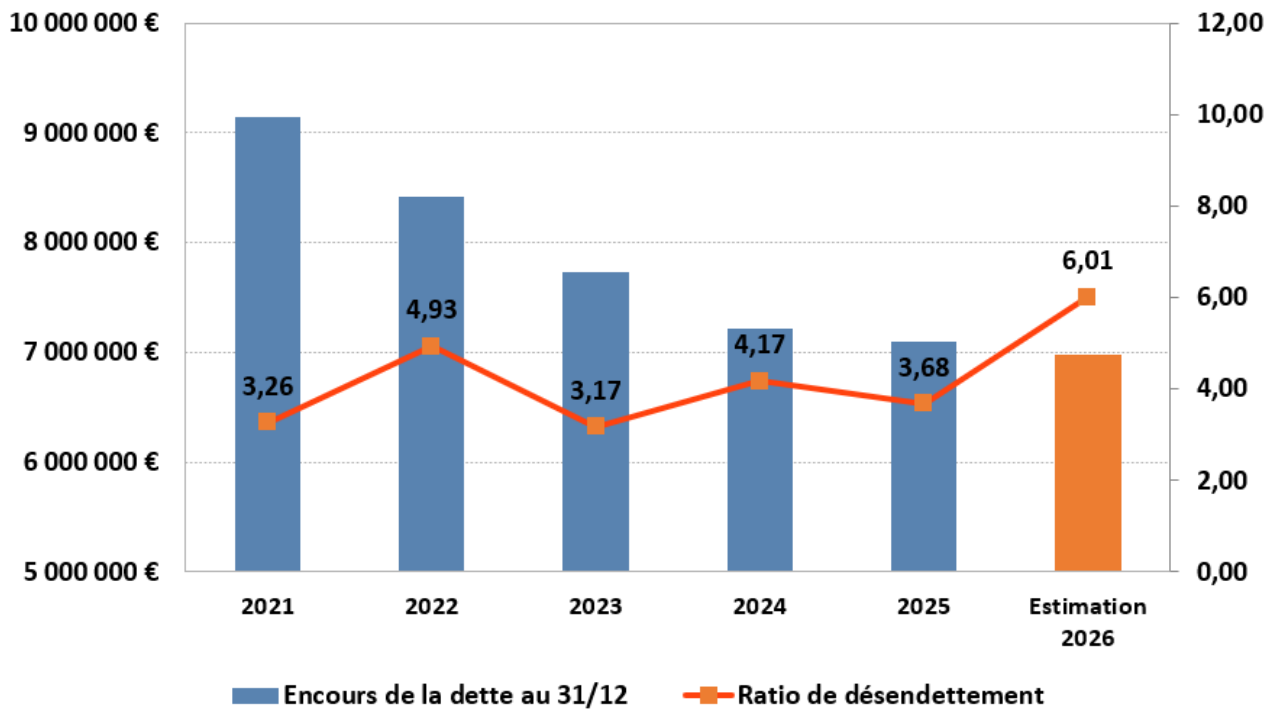


Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur la période considérée.

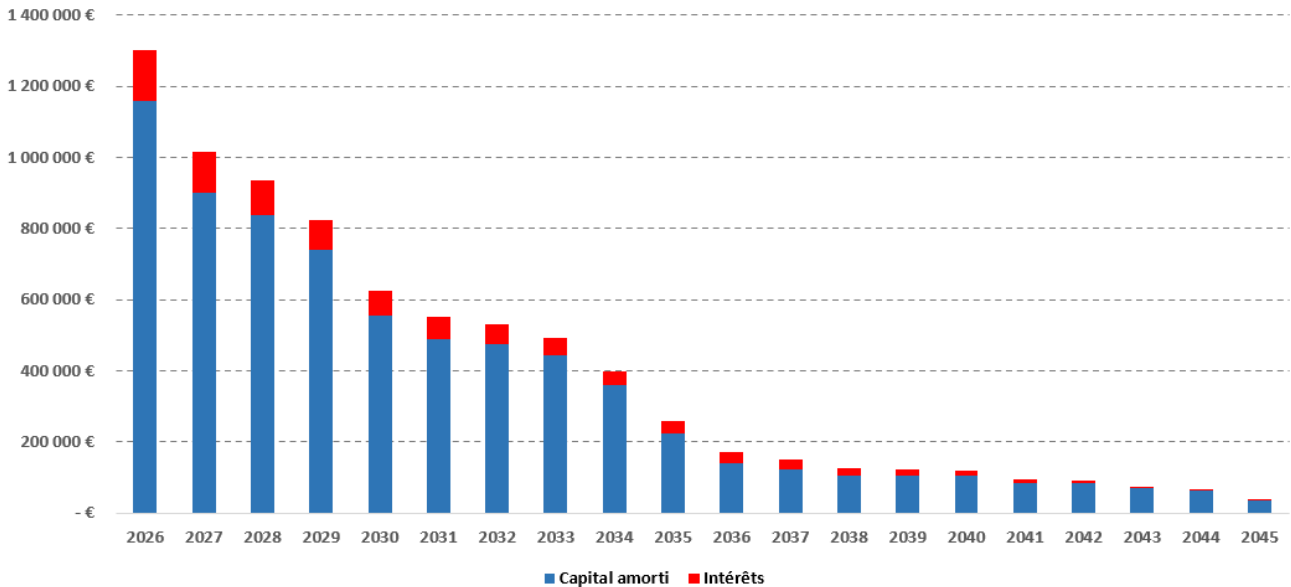


- **Le ratio de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser intégralement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

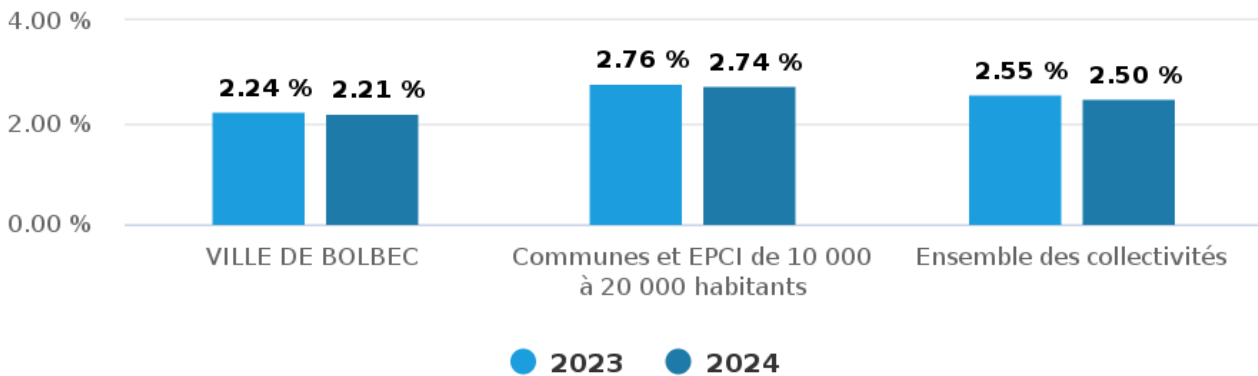
Dans l'hypothèse de la réalisation d'un emprunt en 2026 à la hauteur de son inscription :



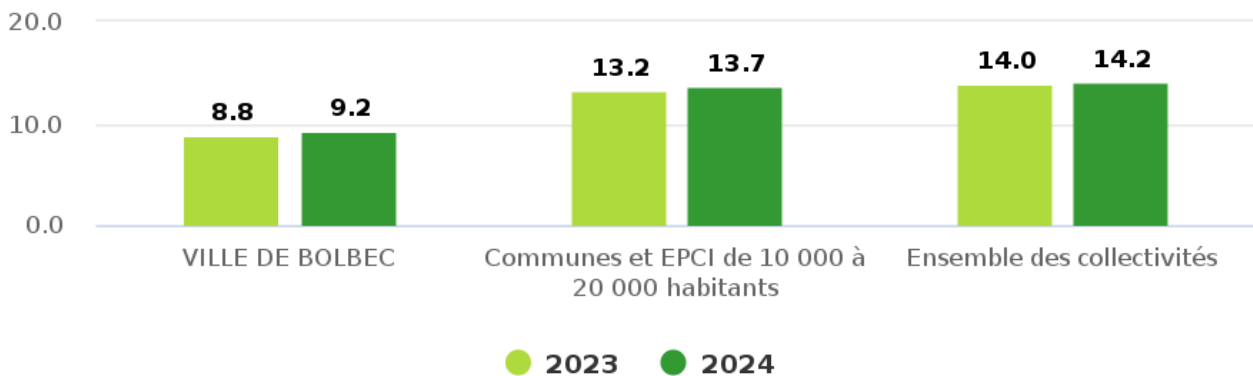
- Profil d'extinction :



- **Le taux moyen** de l'encours de la dette de la ville est inférieur à celui des communes de la strate de 10 000 à 20 000 habitants. Dans un contexte de crise, celui-ci s'est légèrement dégradé en 2023 du fait de l'évolution haussière des taux avec la réalisation d'un emprunt en 2022 et 2023. Toutefois, il est en deçà des taux du moment. (Calculer le taux moyen de la dette est un indicateur de performance, dans la mesure où il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché au moment de l'analyse).



- **La durée résiduelle moyenne** correspond au nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette.



LE BUDGET ANNEXE « LOCATIONS »

Ce budget retrace les opérations comptables liées :

- A l'exploitation du parking du Temple ;
- Aux locations de salles.

Il est principalement constitué des redevances des places de stationnement et des recettes liées aux locations de salles (réservations, vaisselle...).

Les dépenses de ce budget sont constituées principalement par des coûts de fluides, d'entretien et de remplacement de vaisselle.

Le budget primitif 2026 est voté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025.

Les crédits inscrits en section d'investissement concernent principalement des travaux de rénovation de la salle LECHAPTOIS pour un montant de 121 300 €.

I. La section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	LIBELLE	MONTANTS	CHAPITRES	LIBELLE	MONTANTS
011	Charges à caractère général	99 500,00	75	Autres produits de gestion courante	90 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	002	Excédent de fonctionnement 2025	194 150,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	168 710,00			
042	Opérations d'ordre entre sections	11 940,00			
TOTAL		284 150,00 €	TOTAL		284 150,00 €

II. La section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLES	MONTANTS	LIBELLES	MONTANTS
Emprunts et dettes assimilés	2 500,00	Emprunts et dettes assimilés	2 500,00
Immobilisations incorporelles	0,00	Virement de la section de fonctionnement	168 710,00
Immobilisations corporelles	179 950,00	Opérations d'ordre entre sections	11 940,00
Immobilisations en cours	700,00	Opérations patrimoniales	25 200,00
Opérations patrimoniales	25 200,00	Reports de crédits 2025	0,00
Reports de crédits 2025	222 815,95	Excédent de fonctionnement capitalisé	234 133,30
Déficit d'investissement 2025 reporté	11 317,35		
TOTAL	442 483,30 €	TOTAL	442 483,30 €

LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Ce budget retrace les opérations comptables liées à l'aménagement du lotissement situé route de Mirville.

Les travaux ont déjà été réalisés et les comptes « s'équilibreront » lorsque toutes les parcelles auront été vendues.

Aujourd'hui, il reste 4 terrains à vendre.

DEPENSES		RECETTES	
Autres charges de gestion courante	10,00	Produits des services	134 543,11
Virement à la section d'investissement	61 355,28	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28
Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28		
Déficit de fonctionnement 2025	73 177,83		
TOTAL FONCTIONNEMENT	195 898,39 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	195 898,39 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28	Virement de la section de fonctionnement	61 355,28
Déficit d'investissement reporté 2025	61 355,28	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28
TOTAL INVESTISSEMENT	122 710,56 €	TOTAL INVESTISSEMENT	122 710,56 €
TOTAL GENERAL	318 608,95 €	TOTAL GENERAL	318 608,95 €